

*Place au vélo en Saumurois a pour objet de développer l'usage du vélo sur le territoire de Saumur Val de Loire, concourant ainsi à la défense de l'environnement naturel, à l'amélioration de la santé publique, à la sécurité routière, à l'amélioration du cadre de vie et à une mobilité plus inclusive.*

**Place au Vélo estime que les circulations cyclables ne sont pas suffisamment prises en compte et que le projet aurait pu être l'occasion de relier deux belles voies cyclables sur la Loire à Vélo (celle longeant le boulevard Henri Dunant à l'ouest et celle du quai Jagueneau à l'est) pour près de 100 000 cyclistes par an.**



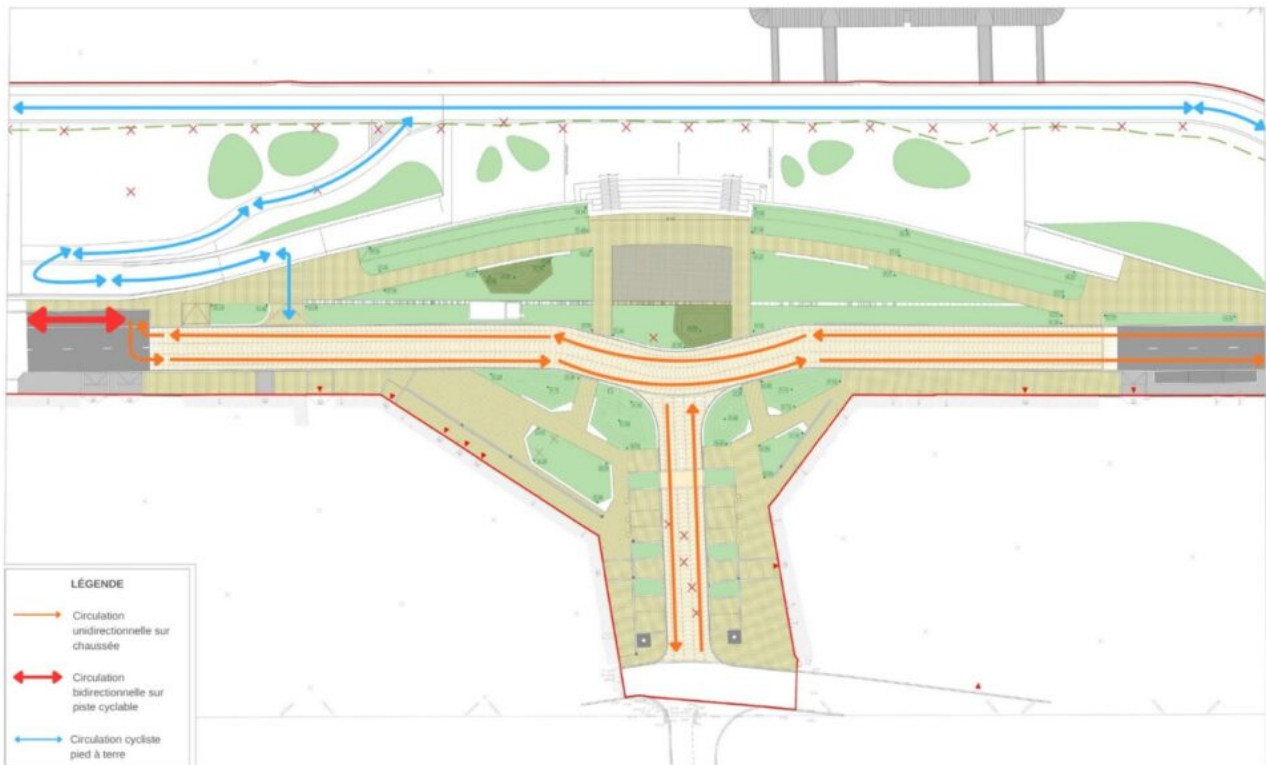
Le projet présenté ne présage nullement de la constitution d'un réseau cyclable continu

Quitte à faire des réaménagements, pourquoi ne pas intégrer une piste cyclable sur la section centrale de cet axe structurant qui longe la Loire ?

L'itinéraire actuel de la Loire à vélo impose aux cyclistes de poser le pied à terre sur la Place Saint Pierre. Il y a donc une interruption de l'itinéraire de la Loire à Vélo. Une continuité de l'itinéraire, simple et sécurisée semble donc indispensable.

À la lecture du projet et des réponses aux questions, la situation se dégrade même au niveau de l'ancien cinéma et de la place Kleber. Actuellement il y a des bandes cyclables de chaque côté pour aboutir dans le projet présenté à une chaussée partagée avec tous les véhicules y compris des bus et des poids lourds. Les angles-morts de ces derniers représentent la première cause de mortalité des cyclistes en villes.

## CIRCULATION CYCLABLE

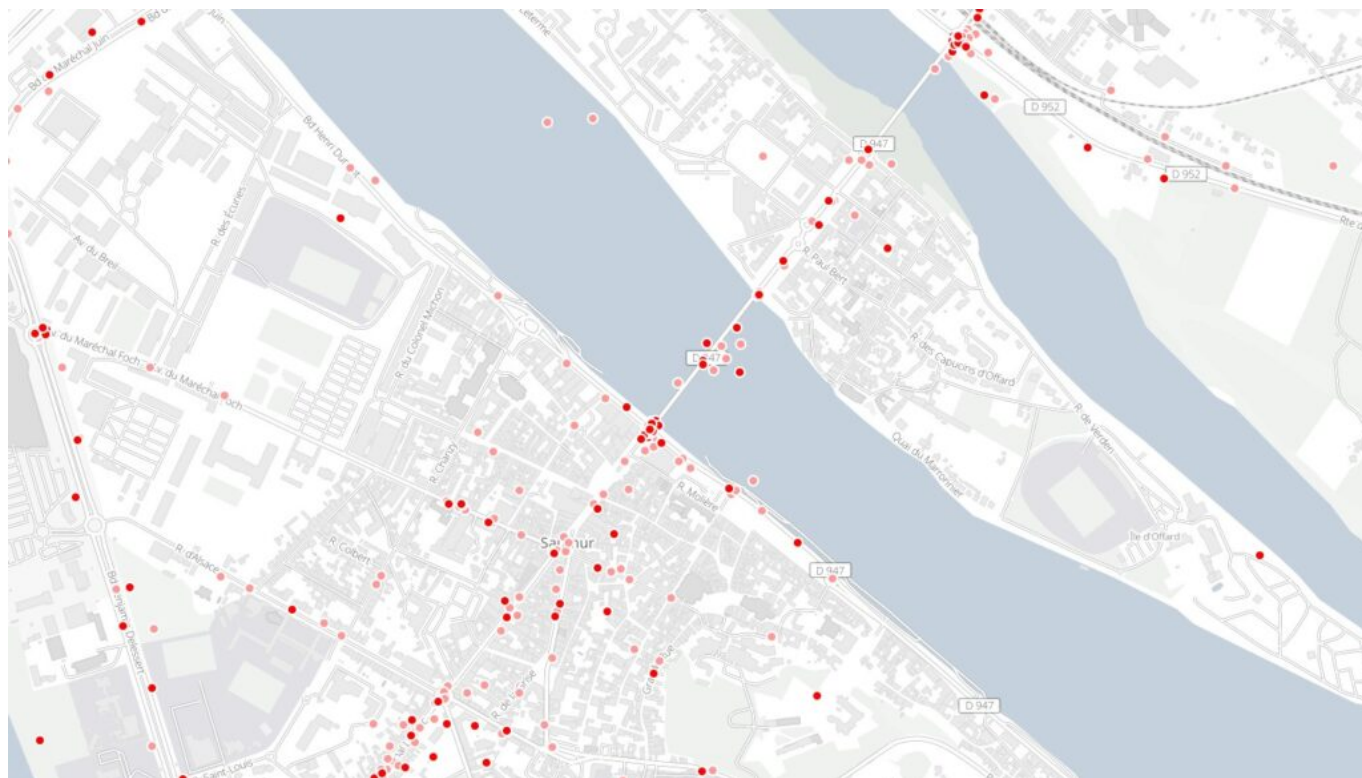


Place Kleber - Plan du schéma cyclable issu des [documents de la consultation](#)

Les changements de régimes de priorité et de qualité des infrastructures tous les 150m ne permettent pas de sécuriser les circulations des cyclistes. De fait, le futur aménagement sera incohérent avec l'existant (d'ouest en est, passage d'une piste bi-directionnelle puis chaussée partagée en zone 30, puis bande cyclable), illisible pour les usagers de la route et donc source de conflit d'usage et de danger pour les cyclistes qui sont parmi les plus vulnérables sur la voirie.

La traversée du boulevard induit, elle aussi, une zone de conflit et une rupture de continuité flagrante d'un axe structurant des mobilités actives au quotidien et de l'itinéraire cyclable européen de la Loire à vélo (pour rappel 100 000 cyclistes par an).

Le giratoire du théâtre, n'est pas réaménagé alors qu'il fait partie des zones les plus dangereuses à améliorer, d'après l'enquête citoyenne Baromètre vélo (en 2019, en 2021 et en 2025).



Priorités d'amélioration et dangers signalés dans le [baromètre vélo 2025](#)

D'ouest en est, une fois encore, le régime de priorité change puisque, quai Mayaud, au droit du théâtre, la chaussée est partagée et limitée à 50 km/h.

Enfin, nous arrivons au niveau du quai Mayaud (planche 2 du dossier de consultation), les coupes E et F de l'état projeté ne comportent aucun aménagement cyclable. **Au demeurant, cette zone va être rénovée, ce qui sous entend l'intégration d'un aménagement cyclable.**

Les mêmes remarques que pour l'aménagement de la place Kléber sont valables.

En l'état des éléments présentés par la collectivité, rien ne permet de s'assurer que la traversée de Saumur d'ouest en est par les cyclistes du quotidien comme des cyclotouristes ne sera sécurisée.

**Le projet présenté ne présage nullement de la constitution d'un réseau cyclable continu pour la ville et son agglomération.**

---

Lien vers la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6593/>

Partager cet article :